



## La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Après les annonces des revalorisations des retraites de base et complémentaires qui connaissent un niveau – lié à l'inflation galopante – qui n'avait pas été constaté depuis l'année 1984 (il était alors de 7% pour l'Agirc I), nous entrons dans une période d'intenses discussions à la fois, sur les équilibres budgétaires, mais aussi sur les réformes qui se font toujours attendre avec autant d'acuité. Notre mobilisation sur l'ensemble de ces événements sera sans relâche au sein de nos Commissions pour promouvoir nos propositions afin qu'elles soient prises en compte au mieux des intérêts des adhérents de nos Fédérations. Nos remerciements vont à l'ensemble de leurs représentants pour leur dévouement bénévole.

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

### Réunion du Bureau du 26 septembre 2022

**Actualités :** Dossier « Autonomie » : La lettre qui a été adressée au ministre J.C. Combe (et qui n'a pas reçu de réponse) sera aménagée pour être envoyée aux cinq députés (es) sensibles aux problèmes de l'autonomie et présents (es) au congrès des EPAHD auquel participait le ministre. C. Breyton la transmettra ensuite aux Délégués régionaux respectifs (voir annexe 1).

**Revalorisation des retraites complémentaires :** La revalorisation du point de service de l'Agirc-Arrco prévue entre 4,9% et 5,2% pour une inflation estimée à 5,3% a finalement abouti à une hausse de 5,12% (voir annexe 2) portant ainsi la valeur du point à 1,3498 € avec effet au 1<sup>er</sup> novembre prochain (elle était de 1,2841 € au 1<sup>er</sup> novembre 2021).

**Réforme des retraites :** Les annonces restent floues. Une note de réflexions présentée au Conseil d'administration d'Initiativ'Retraite sera adressée aux membres du Bureau ainsi qu'à la Commission « Retraite » (voir ci-dessous).

**Conseil National de la Refondation/Conférence citoyenne sur la fin de vie :** Le CNR doit se prononcer sur la question de la fin de vie. La CFR doit s'exprimer sur le sujet en insistant sur le consentement et la volonté exprimée des personnes.

**Mutualia :** À ce jour le risque est équilibré avec une moyenne d'âge de 78,3 ans avec, cependant, un nombre de bénéficiaires du contrat qui reste à développer. Un prochain Bureau évoquera une augmentation minimum de la cotisation pour 2023.

**Questions diverses :** Un point est fait sur les travaux de la commission « Emploi des Seniors ». Des sessions de formation sont programmées pour les Délégués régionaux et départementaux. La plaquette CFR est publiée sur le site (voir annexe 3).

### Commission « Autonomie » du 19 septembre 2022

Après le discours du ministre J.C. Combe au congrès des EPHAD et à la suite de la lettre qui lui a été adressée, la commission propose :

- ° d'insister sur l'absence de médecin traitant pour la prévention,
- ° de rappeler la promesse de bilan gratuit à 25, 45 et 65 ans,
- ° d'insister sur la lutte contre l'isolement pour le lien social,
- ° d'évaluer les résultats du dispositif OGENIE,
- ° de soutenir le Service Public Territorial de l'Autonomie (SPTA) tout en posant la question de la représentation des personnes,
- ° d'insister sur l'intégration des questions de relations humaines dans le cadre des programmes mis en œuvre sur les métiers.

Un document sera préparé pour les Délégués régionaux en vue de leurs rencontres avec les parlementaires et un courrier adressé aux 5 députés (es) sensibles au problème de l'autonomie (cf. ci-dessus).

### Commission « Emploi des Seniors » du 26 septembre 2022

Le document de juin 2022 de Pôle emploi sur l'accompagnement des Seniors sera mis à disposition des Délégués CFR. Une relance sera faite pour donner suite aux lettres adressées à l'ANDRH et au MEDEF. L'importance des ruptures conventionnelles dans les entreprises est relevée. Une enquête réalisée en région Bourgogne Franche Comté révèle que l'emploi des seniors est traité dans un partenariat Entreprises/Pôle Emploi/Région de façon individuelle. Le rôle de France Travail doit être mieux connu. Les dispositifs de la retraite progressive et celui du cumul emploi-retraite ont fait l'objet d'une analyse détaillée quant aux conditions à remplir pour en bénéficier ; la CFR adressera une lettre au Ministre pour appuyer sa demande d'acquisition de nouveaux droits pour leurs bénéficiaires complétant ainsi leur retraite et au plafonnement de ressources inadapté.

### Commission « Retraite » du 3 octobre 2022

**Revalorisation Agirc-Arrco :** Voir Bureau ci-dessus.  
**Revalorisation Régime Général :** L'annonce faite dans le cadre du PLFSS 2023 d'une revalorisation de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier prochain doit être clarifiée après les 4% anticipés au 1<sup>er</sup> juillet dernier (versement fait en août et septembre avec rappel au 1<sup>er</sup> juillet).  
**Réformes des retraites :** L'ensemble des annonces faites, notamment : report progressif de l'âge de départ, allongement de la durée de cotisation, emploi des seniors, transition entre emploi et retraite, etc... doivent faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux pour aboutir à un projet de loi avant la fin de l'hiver et une mise en œuvre de la réforme à partir de l'été 2023 ... sauf, bien sûr, difficultés parlementaires qui pourraient surgir ! Des membres de la Commission se portent volontaires pour faire en sorte que nos études soient prises en considération par les décideurs dans les débats à venir : assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF), cumul emploi-retraite et retraite progressive, réversion (déjà réalisé) ; le conseiller du ministre du Travail sera contacté. Une note du 21 septembre sur le positionnement d'Initiativ'Retraite sur la réforme reprend, notamment, les points sur lesquels la CFR a forgé depuis toujours sa conviction d'une indispensable réforme équitable et pérenne ; elle sera mise à disposition des Délégués CFR (voir annexe 4).